DROITS pluriels

BULLETIN DU
CENTRE MAROCAIN
POUR LA COOPÉRATION
ET LES DROITS DE L'HOMME

Septembre 90

Le C.M.C.D. a pour vocation d'informer l'opinion de toutes les atteintes aux droits de l'Homme au Maroc, et de populariser la lutte des différentes associations qui -dans notre pays- oeuvrent pour l'instauration de l'Etat de Droit.
L'A.M.D.H (Association Marocaine des Droits de l'Homme) est, de notre point de vue, celle qui en porte l'étendard. Et ce, depuis sa création en 1979 et malgré tous les obstacles qu'elle a pu rencontrer. Mais, notre Centre reste soucieux et foncièrement attaché à la nécessaire et inévitable union de tous les démocrates qui -en dehors des considérations partisanes- sont d'abord préoccupés par la promotion des Droits de l'Homme dans notre pays, l'émancipation du citoyen, le respect des valeurs universelles de la démocratie et l'indépendance de la justice.

Dans ce sens, sa position se trouve réconfortée au travers de l'action menée par la coordination entre l'A.M.D.H et la L.M.D.H (Ligue Marocaine des Droits de l'Homme) : une action qui permet incontestablement un suivi efficace de la situation au Maroc en matière d'atteintes aux libertés individuelles ou collectives, et des violations des Droits de l'Homme.

De ces violations, nous avons recensé, tout dernièrement, un nombre impressionnant. Et, avec consternation, nous continuons à constater que les autorités marocaines persistent à bafouer les droits les plus élementaires des citoyens, en matière de liberté d'opinion et d'expression, de logement, d'éducation, de santé ...

A partir de cas concrets, dont nous présentons ici un échantillon, le citoyen marocain demeure exposé à toutes sortes d'intimidations et fait régulièrement l'objet d'agressions émanant parfois du moindre responsable ou du dernier des agents de l'autorité publique.

Une situation révoltante, inadmissible et indigne de notre époque, au moment où nou vivons l'ère de la totalité et de l'universalité des Droits de l'Homme.

Montreuil,
le 30 septembre 1990

ARRESTATIONS - PROCES POLITIQUES

- Le 17 juillet, 8 militants de l'UNEM (Union Nationale des Etudiants du Maroc) ont été condamnés par la Cour d'Appel de Fès à des peines allant de 3 à 5 ans de prison pour simple activité syndicale. Ceci, en vertu du fameux article 35 "Tout ce qui est susceptible de ..." élaboré par le protectorat français afin de procéder facilement à l'arrestation des résistants marocains pour "atteinte à l'ordre public".

- Le 31 juillet, la Cour d'Appel de Rabat confirma la sentence prononcée par le Tribunal de 1ère Instance contre 6 membres de l'association "Ethique et Bienfaisance". Malgré les vices de forme qui ont caractérisé la procédure, les procès-verbaux truqués et l'illégalité de leur arrestation, ils se sont vus condamner à 2 ans de prison ferme et 10.000 DH d'amende. Les accusés avaient fini par s'abstenir de répondre aux interpellations du tribunal et la défense s'était retirée de l'audience.

- Convoqué par la police pour retirer sa carte d'identité, Monsieur Abdelhadi MOUTAWAKIL ALOUI, étudiant à Casablanca a été transféré sans aucune raison à Rabat et présenté devant le Tribunal de 1ère Instance pour activité politique et syndicale.

- Monsieur Ahmed ECHAOUI, étudiant à la faculté de médecine de Dakar, a été arrêté le 22 août par la police à Laksar Kebir, pendant son séjour au Maroc. Depuis, il se trouve à la maison d'arrêt de Tétouan.

- Trois étudiants de l'université de Téoutan déclarent, dans un communiqué, avoir fait l'objet de provocation et de tentative d'arrestation suite à une rencontre avec le doyen de la faculté des lettres. Ces étudiants sont interdits d'études depuis un an pour leur appartenance à l'UNEM.

- A Oujda, Zhor AMMARI, étudiante, membre de "la commission de dialogue" a été arbitrairement arrêtée dans un jardin public le 18 septembre 1990. Son sort demeure inconnu à nos jours.

VIE DANS LES PRISONS

- La direction de la prison centrale de Kénitra refuse tous soins médicaux au prisonnier politique Ahmed KHAYAR, condamné à mort et incarcéré depuis 19 ans. Par ailleurs, Abdessalam BENALLAL, détenu à la même maison d'arrêt a entamé une grève de la faim illimitée depuis le 13 août 1990.

- Dans une lettre ouverte à la Direction Générale des Maisons d'Arrêt, Monsieur Mahmoud LAKHSASI, détenu politique à Meknès, proteste contre les mauvais traitements qui lui sont infligés et entame une grève de la faim illimitée à partir du vendredi 7 septembre 1990.

- Dans un communiqué, Mohamed AIT LJAID, détenu politique à Fès, déclare avoir été torturé dans un poste de police. Il a été arrêté le 9 juillet 1990.

- La direction de la prison centrale de Kénitra refuse tous soins médicaux au prisonnier politique Ahmed KHAYAR, condamné à mort et incarcéré depuis 19 ans. Par ailleurs, Abdessalam BENALLAL, détenu à la même maison d'arrêt a entamé une grève de la faim illimitée depuis le 13 août 1990.

- Lhoucine BOULMAN est incarcéré à la maison d'arrêt de Beni Mellal depuis 18 ans. Pour protester contre son arrestation arbitraire, il avait mené une grève de la faim durant 52 jours, à partir du 9 février 1990. Malgré ses promesses, le procureur n'a pas étudié son cas ; aussi, Lhoucine BOULMAN a entamé une nouvelle grève de la faim illimitée depuis le 11 juillet 1990. Son état de santé s'est gravement détérioré.

AGRESSIONS - ABUS DE POUVOIR

- A Beni Mellal, les autorités (gouverneur, commissaire, DST) avaient convoqué les responsables de la CDT les 6 & 7 septembre pour leur annoncer l'interdiction pure et simple du rassemblement public prévu par la Centrale syndicale le samedi 8 septembre. Toute la ville de Beni Mellal a été encadrée, les voies acheminant au local de la CDT ont été fermées.

- Le 18 août, à 15h, dans la gare routière d'Oujda, 2 policiers -dont l'un dénommé BERHILI- ont violemment agressé Monsieur Abdelkader MIKO, lui causant plusieurs blessures et des fractures à l'épaule. Après avoir perdu connaissance, il a été conduit à l'hôpital où il se trouve actuellement sous surveillance.

- A Azilal, région de Beni Mellal, 815 citoyens protestent contre les agissements d'un simple agent de l'autorité (mokkadem). Sa dernière victime, Monsieur Mohamed BOUDRANE, retraité et propriétaire d'une parcelle de terrain, s'est vu tout simplement exproprié au profit de son frère qui se trouve au Sahara. Monsieur Mohamed BOUDRANE se voit ainsi refuser d'exploiter une terre qui lui appartient, tout en étant régulièrement agressé sous les ordres du Mokkadem par un inconnu. Copropriétaire avec son frère d'une usine artisanale d'huile, la victime s'est également vu exproprier de ses parts.

- A Bengrir, Monsieur Miloud ABDELNOUAJI a été exproprié suite à une sentence arbitraire prononcée par un juge en l'absence de l'intéressé. La victime a eu connaissance du jugement 24 jours plus tard.

- A Fkehbensaleh, région de Béni Mellal, une jeune fille a été embauchée par le Centre régional d'exploitation agricole moyennant des pots de vin équivalant à 10.000 DH en espèces plus une couverture des frais d'hospitalisation, dans une clinique espagnole, de l'épouse du Directeur de l'organisme public. La jeune fonctionnaire a été renvoyée lorsque l'affaire a éclaté dans cette institution réputée pour ce genre de "transactions".

EMPLOI

- 3 délégués syndicaux et 2 ouvriers ont été abusivement licenciés par la Direction de la Société MARCHEM (fabrication d'insecticides) à Bouskoura (région de Casablanca) qui les accusaient d'athéisme.

- A Casablanca, 6 travailleurs de MAFAR (industire pharmaceutique) se sont vus arbitrairement mutés dans d'autres villes. Face à leur protestation et à la solidaritée exprimée par leurs collègues, un délégué syndical a été renvoyé. Certains salariés travaillant dans cette entreprise depuis 1983 sont toujours dans une situation précaire et n'arrivent pas à se faire titulariser, car leur seul crime est d'être affilié à la C.D.T.

- A Aïn Sebaa (Casablanca), le patron de DOMIC a purement et simplement cessé de verser les salaires des ouvriers. Quant aux cotisations à la Caisse de Sécurité Sociale, la Direction refuse de les payer depuis belle lurette !!

- Monsieur Fares SALAH, salarié depuis 13 ans à la coopérative laitière BARHAMIA (Beni Mellal) a été licencié sans aucun motif.

- A Casablanca, le secrétaire de la délégation syndicale chez SIBI et un bon nombre de ses collègues ont été abusivement licenciés par la direction suite au dépôt d'un cahier de revendications. Ce qui a motivé une grève illimitée des salariés dans l'usine, l'arrestation de plusieurs travailleurs et leur condamnation à 2 mois de prison.

- La Royal Air Maroc (Casablanca) qui s'obstine à refuser aux salariés toute représentation syndicale a cessé de verser les salaires. Même dans cette entreprise d'une grande dimension, il n'existe aucune convention collective et les employés -notamment les hôtesses- sont privés de statut depuis une vingtaine d'années.

- A Casablanca, les ouvriers de la société DIMAC sont en grève depuis un mois pour protester contre le refus de la Direction de signer le protocole conclu entre les 2 parties, pourtant en présence des autorités.

- La Direction de COMACRI à Sidi Kacem n'a pas versé de salaires aux employés pour le mois de juillet et d'août. Un salaire qui est de 27 DH par jour !!

- Les boulangeries de Casablanca sont également impliquées dans les violations au droit du travail. A titre d'exemple, un ouvrier exerçant depuis 20 ans à la boulangerie ECHAMS a été abusivement licencié pour avoir refusé de travailler 18 heures par jour sans être indemnisé pour les heures supplémentaires. Dans cette boulangerie, le salaire est de 35 DH par semaine !!
  Par ailleurs, un ouvrier de la boulangerie ALMOULTAKA ALKABIR (Le Grand Carrefour) a été également licencié pour avoir revendiqué une carte de travail !!

- Le président du Conseil Municipal de BHALIL (région de Rabat) a décrété de prélever, sous forme de "cotisations" l'équivalent de 10 jours à 1 mois de travail, aux ouvriers communaux. Face à leur protestation, il a procédé au licenciement du secrétaire de la délégation syndicale. Il est intéressant de remarquer que sur 90 salariés employés par cette commune de 10.000 habitants, 28 % des ouvriers et 35 % des fonctionnaires appartiennent à la famille du président du Conseil Municipal.

LOGEMENT

- Les autorités de Souk Larbaa (région de Kénitra) sont toujours décidées à expulser par tous les moyens les habitants du quartier Azib Cherkaoui et à cet effet, le caïd supérieur n'a pas hésité à détruire le logement d'un citoyen dont l'âge est avancé. Le 28 août dernier, les forces de l'ordre entamèrent la destruction des maisons, tout en procédant à l'enlèvement d'enfants utilisés comme otages en échange du départ des familles. Ces dernières pouvant récupérer leur progéniture à l'entrée du commissariat de police une fois que les camions de déménagement soient passés.

- Le 29 août, le bidonville du quartier Benmsik à Casablanca a été incendié de manière criminelle et 20 familles se sont retrouvées dans la rue "bénéficiant" de tentes distribuées par les autorités. Le comble, c'est qu'auparavant, toutes les familles avaient cotisé dans le cadre du projet de "lutte contre les bidonvilles" qui prévoyaient une distribution de logements aux habitants. Rappelons, par la même occasion que ce même quartier a déjà fait l'objet d'un précédent incendie criminel le 14 juillet qui a causé la destruction de plus de 300 barraques. Les autorités "soucieuses de sauvegarder" le cachet et l'aspect touristique de la capitale économique, ont dressé un mur tout autour du bidonville pour dissimuler une réalité, ô combien accablante.

SANTE

- Depuis plusieurs semaines, tout indiquait que la ville de Meknès est infestée par le choléra. D'autres villes ont d'ailleurs été contaminées. Mais, jusqu'à présent, le Ministère de la Santé n'a rien fait en matière d'information ou de prévention pour alerter les populations.

- Dans une circulaire officielle du Ministère destinée aux centres hospitaliers, la consultation a été fixée à 40 DH et ce, à partir du 1er octobre. Pourtant ces centres sont sensés être publiques impliquant la gratuité des soins pour les citoyens ! D'ailleurs, les hôpitaux Averroes à Casablanca et Avicennes à Rabat ont déjà mis en vigueur cette mesure depuis longtemps ... une mesure dictée par le FMI !

- La ville de Safi où 115 tonnes de gaz sont dégagées quotidiennement est 10 fois plus polluée que Paris. Les autorités locales et le pouvoir en général observent un silence total à ce sujet.
  Le 24 août, une fuite d'ammoniac NH3 (gaz très toxique) a eu lieu dans une usine du quartier de la ville sans que les autorités daignent se soucier des conséquences d'une telle catastrophe sur la santé de la population. Aujourd'hui, aucune information n'a été donnée, aucune mesure n'a été prise.